

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 16 février 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Vanessa GUINCHARD qui donne procuration à Franck VILLEMMAIN

Jean-Michel TOURNIER qui donne procuration à Bernard BROGNARD

Anne-Lise GASNER qui donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

Secrétaire de séance : Jérôme CHEVALIER

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 janvier 2015 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Ouverture de crédits :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir ces crédits dans le but de payer des factures d'investissement, sachant que ces crédits seront repris lors de la conception du budget communal 2015.

Ouverture de crédits : OP131 compte 2181 : + 9650.53 € (dans le but de payer la facture à l'entreprise ROMAIN des Fontenelles (25210) suite aux travaux dans l'appartement communal.

Ouverture de crédits : OP110 compte 21758 : + 459.37 € (dans le but de payer la facture à l'entreprise CEDEO de Besançon (25000) suite à l'achat d'un perforateur suite au cambriolage du bâtiment communal.

Ouverture de crédits : OP97 compte 28033 : + 565.44 € (dans le but de payer la facture à l'entreprise L'EST REPUBLICAIN de Nancy (58000) suite à

l'insertion d'une annonce légale pour trouver un maître d'œuvre pour la réalisation du PLU.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces ouvertures de crédits.

3. Attribution du logement communal N°1 au 05 Grande Rue :

Suite aux demandes de location concernant l'appartement situé au 05 Grande Rue, le responsable des bâtiments ainsi que Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal que l'attribution du logement a été accordée à Monsieur TOURNIER Mathieu qui a emménagé au 14 février 2015. Suite aux travaux de remise à neuf dans l'appartement, la commission finances propose de fixer le montant du loyer à 350.00 € hors charges.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

4. Remboursement de caution appartement n°1 au 5 Grande Rue :

Monsieur Le Maire rappelle que M. JOLIOT Cédric a quitté l'appartement n°1, situé au 5, Grande rue à Frambouhans, le 17 janvier 2015. Il convient de lui restituer la caution versée lors de la location de cet appartement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement de la caution, soit 283.30 €.

5. Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de travail de la secrétaire pour un temps partiel à hauteur de 12.5 heures par semaine (ce contrat complète les 22.5 heures par semaine de la seconde secrétaire). La commission « Ressources Humaines » propose de renouveler le contrat au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe échelon 2, soit indice brut 343, indice majoré 324 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

6. Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement Rue du Capitaine TREILHES (2° tranche) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée, la Commission Technique d'appels d'offres a attribué dans sa séance du lundi 16 janvier 2015 pour l'ouverture des plis des travaux d'assainissement Rue du Capitaine TREILHES (2° tranche), le marché à l'entreprise SAULNIER de Valdahon (25), entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 113 878.30 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le choix de la commission
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise SAULNIER de Valdahon (25) ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant y compris les avenants nécessaires au bon déroulement des travaux.

7. Recensement des travaux 2015 :

Suite au travail des différentes commissions concernant des travaux pour 2015, Monsieur le Maire propose de recenser l'ensemble des dossiers afin de confectionner le budget 2015.

Les différents dossiers sont :

- Création d'un PLU
- Création de l'éclairage public du parking de l'église
- Rénovation de la route communale menant au gîte au Nid du Crôt
- Rénovation de l'éclairage public Rue du Clos des Mottes
- Mise en séparatif de l'assainissement Rue du Capitaine TREILHES (2° tranche)
- Achat de matériel pour les employés communaux
- Rénovation de l'appartement communal au 05 Grande Rue
- Remplacement de la chaudière et rénovation du réseau de chaleur du bâtiment de l'école

- Réfection de l'arche d'entrée de la salle des Tilleuls
- Changement des descentes de chaineaux de la salle des Tilleuls
- Réfection des façades extérieures du vestiaire du foot
- Réfection des barrières devant la salle des Marronniers
- Changement d'un chauffe-eau et mise en place d'un adoucisseur à la salle des Marronniers
- Aménagement de la bibliothèque de l'école
- Changement de sol dans 2 salles de classe
- Mise en place d'un système d'insonorisation de la salle des Marronniers
- Création d'un éclairage d'ambiance de la salle des Tilleuls
- Création d'un sentier piéton entre la salle des Tilleuls et le parking de la Mairie
- Achat de bancs pour installer au centre du village
- Aménagement de la fin du sentier découverte en forêt
- Aménagement du sentier « La Vie la Coige »
- Achat d'illumination de Noël
- Création d'un plateau « Multi-Activité »
- Etude sur la réfection de drain autour et sur le terrain de football

8. Programme des travaux forestiers proposés par l'ONF

Après l'exposé concernant les travaux forestiers à réaliser et proposés par l'ONF, Monsieur le Maire propose de retenir les opérations suivantes :

En Fonctionnement :

- Nettoyement manuel en plein de jeune peuplement résineux sur 2.00 HA dans la parcelle 16 pour un montant de 2 040.00 € HT.

- Dépressage manuel en plein de jeune peuplement résineux réduisant la densité à 2500 t/ha sur 0.45 HA dans la parcelle 16 pour un montant de 562.50 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide favorablement la proposition de travaux pour un montant total concernant l'année 2015 de 2 602.50 € HT en Fonctionnement.

La commune se réserve :

- la plantation (fourniture + mise en place) de 1100 plants dans la parcelle 5
- dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou adaptée à la taille des plats dans les parcelles 3, 5, 10 et 20.
- Entretien de parcellaire ou de périmètre avec la mise en peinture dans les parcelles 1, 2 et 4.

9. Délibération pour la validation de programme des coupes de bois proposées par l'ONF

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les coupes suivantes et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant:

PARCELLES	VOLUME ESTIME	TYPE DE COUPE	MODE DE VENTE	DATE DE VENTE
3	188 m3	GROS BOIS	BLOC	SEPTEMBRE
4	91 m3	GROS BOIS	BLOC	SEPTEMBRE
20	151 m3	GROS BOIS	BLOC	AVRIL
3	80 st +20 m3	PETITS BOIS	CONTRAT	AVRIL
4	30 st +10 m3	PETITS BOIS	CONTRAT	AVRIL
8	160 st +70 m3	PETITS BOIS	CONTRAT	AVRIL
20	120 st +22 m3	PETITS BOIS	CONTRAT	AVRIL
16	200 m3	GROS BOIS	BLOC	JUIN
6	100 m3	GROS BOIS	BLOC	JUIN
CHABLIS	≈ 150 m3	-	CONTRAT CHABLIS	-

10. Convention d'assistance technique à donneur d'ordre pour les travaux réalisés en régie communale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ONF propose de signer une convention afin de lui confier une mission d'assistance technique dans le cadre des travaux réalisés par notre employé, dans la forêt communale relevant du régime forestier pour une durée de 1 an. Les interventions techniques porteront sur les opérations désignées dans le devis de travaux. Le contenu de la mission est : Rédaction du cahier des clauses techniques, visite préalable, visite de suivi technique et visite de réception. Le montant de cette convention s'élève à 218.02 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide favorablement la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

11. Délibération pour la délivrance des actes d'urbanisme au nom de la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles règlementations concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme, et les enjeux d'une nouvelle organisation. Il rappelle au Conseil Municipal que la commune de FRAMBOUHANS dispose d'une carte communale et que la délivrance des actes d'urbanisme est faite au nom de l'état.

Monsieur le Maire propose que la commune exerce, à compter du 15 juillet 2015, la compétence « délivrance des actes d'urbanisme au nom de la commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la commune exerce, à compter du 15 juillet 2015, la compétence « délivrance des actes d'urbanisme au nom de la commune ».

12. Autorisation du Droit des sols - Convention pour la mise en place d'un service commun en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

Suite aux nouvelles règlementations concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Maiche de créer un service commun afin d'instruire les actes d'urbanisme. Il propose que la commune

conventionne avec la communauté de communes afin d'intégrer ce nouveau service.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide favorablement la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Maiche pour instruire, via un service commun, les actes d'urbanisme de la commune.

13. Prix de vente du terrain viabilisé en Zone Artisanale :

Suite à une suggestion faite lors d'un dernier Conseil Municipal, la commission « Urbanisme » a travaillé sur une réévaluation du prix de vente du terrain viabilisé en Zone Artisanale. Elle propose d'augmenter de 1.00 € HT le prix de vente au m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, le prix de vente du terrain viabilisé en Zone Artisanale passe à 9.00 € HT.

La séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 16 février 2015

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire donne l'information quant à la volonté de la commune de Maiche de réaliser une convention avec l'association « Un rêve, un cheval, une famille » de FRAMBOUHANS, afin de réaliser une fourrière animale à Cuché pour y accueillir les chiens en divagation sur sa commune. Suite à une réunion avec Monsieur le Maire de Maiche et son adjoint, Monsieur le Maire confirme qu'il ne donnera pas l'autorisation pour créer cette fourrière, sachant qu'à ce jour, aucune infrastructure ne le permet. Monsieur le Maire propose que la CCPM puisse travailler sur un éventuel projet commun qui pourra accueillir l'ensemble des animaux de notre territoire. Ce projet sera soumis lors d'un prochain conseil communautaire.

Information n°2 :

Soucieuse de l'embellissement de notre commune, la commission « Urbanisme » a travaillé sur l'idée de préconiser au propriétaire des parcelles partiellement entretenue au cœur de notre village, d'embellir au maximum ces lieux. Après discussion, il est convenu de rencontrer ces riverains afin de les sensibiliser à cette volonté communale. Ils seront prévenus de la réalisation d'un courrier suite à cette rencontre afin de garder une trace écrite.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communal des Impôts Directs s'est réunie Lundi 09 février 2015. Après étude des listings reçus des services des Impôts, aucune remarque et demande de correction n'a été faite.

Information n°4 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission pour la réalisation d'un plan de boisement s'est réunie Vendredi 06 février 2015. 18 points ont été étudiés, et devront faire l'objet d'une validation par la commission intercommunale regroupant les communes de BONNETAGE, SAINT-JULIEN LES RUSSEY et FRAMBOUHANS.

Ensuite, ces décisions seront soumises à enquête publique, avant approbation par le Conseil Général.

Information n°5 :

Dans le cadre des activités extrascolaires, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les activités dispensées au mois de mars le seront par la Gendarmerie de Maiche, et celles du mois d'avril par les Sapeurs-Pompiers de Maiche et Charquemont.

Information n°6 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une distribution de tract par un habitant du village mettant en garde les propriétaires d'animaux, sachant que le sien s'est fait empoisonner avec de la mort au rat. Il s'avère qu'une autre personne à contacter la Mairie pour l'informer que son chien avait été également empoisonné semaine dernière. La gendarmerie a été informée de la situation.

Information n°7 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la création de salles de classes dans les combles du Groupe Scolaire démarreront semaine prochaine. Une réunion a eu lieu avec la directrice afin de l'informer du déroulement des travaux.

Information n°8 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars 2015.

Information n°9 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars 2015.

Information n°10 :

Il est proposé l'installation de bacs à sable (ou sel) à différents endroits du village, essentiellement là où les problèmes sont récurrents en hiver. La commission « Urbanisme » étudiera cette possibilité. Par ailleurs, il est demandé d'être vigilant sur le déneigement des trottoirs devant le 21 Rue du Capitaine TREILHES (rétrécissement) avec de garantir pleinement la sécurité des usagers. Des pelles à neige seront achetées pour mettre dans les différents bâtiments communaux (école, Salles des fêtes et église).
